

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

**MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE**

**Agence Nigérienne de Normalisation, de
Métrologie et de Certification (ANMC)**

« Etablissement Public à caractère
Administratif »



**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**Fonds National d'Appui aux
Petites et Moyennes
Entreprises et Petites et
Moyennes Industries (FONAP)**



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**Accompagnement des PME/PMI dans la Normalisation
et la Certification de leurs Produits et Services**

Cohorte 2026

Avril 2026

I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de son **Programme de Certification et de Normalisation des Produits Locaux**, le Fonds National d'Appui aux PME/PMI (FONAP), en collaboration avec l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC), lance un appel à manifestation d'intérêt à l'intention des PME/PMI opérant au Niger.

Cet avis vise à identifier et sélectionner **25 produits/services** de PME/PMI désireuses de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour la normalisation et la certification.

II.OBJECTIFS

L'objectif principal de ce programme est de soutenir les PME/PMI dans l'amélioration de la qualité de leurs produits et services à travers la normalisation et la certification, afin de renforcer leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

À travers une approche intégrée, il est visé les objectifs spécifiques suivants :

- Favoriser l'amélioration de la qualité des produits des PME, en les guidant à travers les processus de certification ;
- Renforcer leur compétitivité sur le marché en les aidant à se conformer aux normes nigériennes et internationales et à adopter les meilleures pratiques de qualité ;
- Faciliter leur accès à de nouveaux marchés nationaux et internationaux en leur fournissant les appuis, les compétences et les partenariats nécessaires pour surmonter les obstacles liés à la certification et à la conformité aux normes.

III.CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- Être une PME/PMI légalement enregistrée et conforme aux critères définis ci-après :
 - disposer d'un Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou à tout autre registre équivalent tenant lieu ;
 - disposer d'un Numéro d'Identification Fiscal (NIF) ;
 - être une entreprise de droit nigérien exerçant sur le territoire national ;
 - être une entreprise productrice de biens et/ou services marchands ;
 - être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale ;
 - avoir un siège ou une unité de production localisée au Niger (contrat de bail, titre de propriété, certificat de résidence ou tout justificatif).
- Exercer une activité dans des secteurs prioritaires tels que l'agroalimentaire et transformation agricole, les matériaux de construction locaux, le textile, les

Cuir et Peaux, les Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, les prestations de services, etc... ;

- Avoir un siège ou une unité de production ;
- Démontrer un engagement clair pour améliorer la qualité de leurs produits et services ;
- Être disposées à se conformer aux normes nationales et internationales pertinentes pour leur secteur ;
- S'engager à verser la contribution financière obligatoire (taux selon catégorie) ;
- Ne pas avoir bénéficié d'un appui à la certification d'un programme public dans les 2 dernières années.

IV.METHODOLOGIE

La sélection des PME/PMI pour le programme d'accompagnement à la certification sera réalisée en plusieurs étapes :

- **Etape 1, Évaluation technique** : Les candidatures présélectionnées seront analysées par un comité d'expert. Cette évaluation se fera à l'aide d'une grille de sélection basée sur des critères pondérés, incluant la conformité administrative, la qualité des locaux, l'impact attendu de la certification et l'engagement de l'entreprise ;
- **Etape 2, Visites sur site** : Les PME/PMI pourront faire l'objet de visites sur leurs sites de production pour vérifier la conformité aux critères déclarés et recueillir des informations complémentaires ;
- **Etape 3, Classement et validation** : Les scores obtenus par chaque entreprise seront compilés, permettant de classer les produits des PME/PMI en fonction de leur aptitude à bénéficier du programme ;
- **Etape 4, Notification** : Les PME/PMI sélectionnées seront informées officiellement et invitées à signer un engagement définissant les modalités de leur participation au programme (notamment la possibilité de consentir à des frais de mise en place des actions correctives.

V.DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- Le formulaire de candidature dûment renseigné (en ligne ou en physique téléchargeable sur les sites web www.fonap.ne et www.anmc.ne) ;
- Une copie de la carte d'identité du représentant légal ou du gérant ;
- Une copie du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou à tout autre registre équivalent tenant lieu ;

- Une copie du Numéro d'Identification Fiscal (NIF) ;
- Une copie des Statuts de la société ou de la coopérative (si applicable) ;
- Une copie de l'attestation de régularité fiscale (ARF) à jours ;
- Lettre d'engagement à verser la contribution financière obligatoire (téléchargeable sur les sites web www.fonap.ne et www.anmc.ne) ;
- Lettre de motivation du dirigeant exposant les objectifs de certification (1 à 2 pages).
- Déclaration sur l'honneur de non-bénéfice antérieur d'un programme similaire (modèle disponible au siège FONAP/ANMC et sur les sites web).
- Tout autre document justifiant la volonté de l'entreprise à s'engager dans le processus de certification.

VI.COMMENT POSTULER

Il est possible de postuler en ligne sur la plateforme du FONAP : www.fonap.ne
L'ensemble des conditions du présent avis à manifestation d'intérêt et le formulaire de candidature sont disponibles sur les sites web du FONAP (www.fonap.ne) et celui de l'ANMC (www.anmc.ne) ou au niveau de leurs sièges respectifs. Les dossiers de candidature constitués doivent être soumis au plus tard le **22 Mai 2026**.

Les dépôts de dossier de candidature se font soit :

- au siège du Secrétariat Exécutif du FONAP (SE-FONAP) sis à Niamey, Château 1 Av. Djibo Bakary sur la voie en allant au siège de la NIGELEC ;
- à la Direction Générale de l'ANMC, sis à Niamey, quartier Francophonie, contigu au Commissariat de Police ;
- au niveau des Directions régionales de l'ANMC ;
- au niveau des Antennes Régionales de la Maison de l'Entreprise (MdE).

Contact : Secrétariat Exécutif du FONAP — Tél. : +227 20 35 01 97 | Email : certification@fonap.ne

Saisissez cette opportunité et partagez-la autour de vous !!!

Fait à Niamey, le **14 AVR 2026**

Le Secrétaire Exécutif

DR ISSAKA HADDI

